REVUE DE PRESSE

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Du 28 novembre au 05 décembre 2022

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

1. COI et ses projets

1.1 Environnement : projet RECOS.....2
- Protection de l'environnement : la COI au chevet du changement climatique et de la pollution plastique
- Maurice : un projet de la COI pour lutter contre les conséquences du changement climatique

1.2 Coopération : projet GPS.....9
- La Commission de l'océan Indien veut que la région garde son statut de zone de paix
- LA C.O.I. veut sanctuariser l'Océan Indien comme
- « zone de paix »

1.3 Projet INCA.....12
- John Olympio : « Notre mission s'inscrit dans cette dynamique de modernisation »

1.4 Cop 27.....15
- Post-COP27 – Océan Indien : Plaidoyer régional avant que nous ne soyons engloutis
- Maurice veut accéder aux fonds …….

1.5 Sécurité maritime.....17
- Opération Yellowfin : les Seychelles et Maurice interceptent un navire suspect sur le plateau des Mascareignes

2. Centres d'Intérêts

2.1 Coopération régionale.....18
- Seychelles and Mauritius conduct successful first operation in Joint Management Area

2.2 Economie.....19
- Seychelles economic recovery remains very strong in 2022
- Renganaden Padayachy : « L'inflation commencera à diminuer à partir de l'année prochaine selon les indicateurs »
- L'avenir de l'île au cœur de la conférence territoriale de l'action publique
- RELANCE DU PLAN COMORES EMERGENT : 1,4 milliards d'euros s'ajoute aux 3,952 milliards annoncés à Paris

2.3 Société.....23
- Protection de l'environnement : L'UNICEF lance le village écologique

Protection de l'environnement : la COI au chevet du changement climatique et de la pollution plastique



Sans tambour ni trompette, la Commission de l'océan Indien (COI) mène depuis 2021 une lutte sans relâche contre l'érosion côtière, un des effets les plus manifestes du changement climatique qui affecte les pays qui en font partie. Elle dispose d'un budget de quelque Rs 437,5 millions pour doter les zones affectées des îles d'infrastructures susceptibles de relever le niveau de leur résilience. Lors d'un séminaire au Caudan Arts Centre le 3 décembre, la COI fera un état des lieux de la lutte qu'elle mène contre un autre phénomène non moins inquiétant, à savoir la pollution. Un combat que l'organisation mène de concert avec la Norvège.

Le changement climatique aura beau être un des plus gros défis auxquels l'homme a à faire face depuis le début de ce siècle et qui est susceptible de faire accroire que l'apocalypse est derrière la porte, il n'est pas parvenu à casser le moral des dirigeants des États du Bassin de l'océan Indien, à savoir l'Union des Comores, la France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Puisque l'union fait la force, depuis 1984, ces États ont compris que c'est ensemble qu'il serait possible de faire face aux dangers parmi lesquels le changement climatique qui leur sont communs. Avec l'émergence du changement climatique, ces États n'ont éprouvé aucune difficulté pour y faire face grâce à la Commission de l'océan Indien qui, en tant qu'organisation intergouvernementale depuis sa création en 1984 aux termes de l'accord de Victoria, a décidé de ne pas baisser les bras face à ce phénomène climatique qui n'a toutefois pas dit son dernier mot.

Pour atteindre son objectif, la Commission de l'océan Indien s'est donné les moyens requis pour y parvenir. Elle trouvera à ses côtés, deux organisations qui ne vont pas hésiter à se manifester. Il s'agit de l'Agence française de développement et du Fonds français pour l'Environnement mondial. Preuve s'il en fallait une du rôle prépondérant de la France via la Réunion au sein de la Commission. Résultat : la Commission de l'océan Indien dispose d'un budget de 10 millions d'euros, soit quelque Rs 437,5 millions. Car sans argent, toute idée de lutter contre les effets du changement climatique risque de tomber définitivement à l'eau. Et c'est ainsi que la Commission

dispose de fonds requis devant l'aider à faire face et de proposer des mesures de lutte contre les effets du changement climatique pour une durée de cinq ans entre 2021 et 2026.
L'an 2022 se termine sur une note on ne peut plus positive car elle aura permis à la COI de faire un état des lieux de ce qui est entrepris pour tenter de contrer les effets du changement climatique. L'effet commun à ces cinq État membres de la COI, c'est l'érosion des zones côtières. Un phénomène qui se manifeste par l'empiètement graduel de la surface de la mer sur les périmètres des côtes qui se rétrécissent de plus en plus et qui a de nombreuses conséquences parmi lesquelles, le risque de perte de l'habitat humain.



Sept sites pour des travaux de restauration

L'argent dont dispose la CIO lui a donc permis d'élaborer le projet RECOS, diminutif pour *«Résilience des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien».* L'objectif général du projet vise tout naturellement à avoir recours à des dispositions susceptibles d'aboutir à un renforcement du niveau de résilience des populations littorales potentiellement exposées aux effets du changement climatique de même que les écosystèmes en tentant dans la mesure du possible de corriger les dégâts que ceux-ci ont subis et qui ont mis en déséquilibre l'environnement des êtres vivants qui s'y trouvent.
Pour s'assurer que les mesures mises en place atteignent les objectifs fixés, la structure du projet RECOS repose sur quatre pôles. Ils visent respectivement :
• au renforcement de la gestion des écosystèmes marins et côtiers aux échelles régionales et nationales et aux échanges d'expériences;
• à la coopération scientifique régionale sur les écosystèmes côtiers et la mise en œuvre de projets pilotes de restauration d'écosystèmes côtiers et de soutien à des filières d'exploitation durable des écosystèmes;
• à la communication, la sensibilisation et la capitalisation ;
• à la gestion de projet, la coordination, au suivi et à l'évaluation.
Après les travaux de la première réunion de son comité de pilotage tenus à Flic-en-Flac le mercredi 23 novembre, on en sait un peu plus sur l'évolution du projet RECOS sur le terrain. Une des premières initiatives prises par ce comité qui regroupe les représentants des États-membres de la COI a consisté à donner son feu vert pour la mise en place du contenu de la feuille

de route du projet et les activités clés qui sont indispensables à réaliser, à savoir la restauration côtière, l'institution d'une plateforme susceptible de favoriser les échanges d'expérience ou encore la mobilisation de la communauté scientifique.
Principal objectif de la démarche : venir en aide à l'environnement de ces éco-systèmes qui servent d'habitat à des êtres vivants parfois invisibles à l'œil nu et qui visiblement étaient dans une situation de non-retour. Bref, leur offrir un second souffle sur la base de solutions inspirées de la nature et qui peuvent facilement s'intégrer dans un environnement en situation de détresse, voire à bout de souffle.
Sur le terrain les choses bougent. Car sept sites susceptibles de connaître des travaux de restauration de mangroves, de bénéficier d'un plan de gestion durable des pêches et des récifs, de lancer un programme de lutte antiérosive ou pour la mise en place d'un plan d'aménagement littoral ont été repérés à Mohéli (Comores), dans le district de Rivière-Noire de l'île Maurice, à Morondava, Atsimo Andrefana, Nosy Be et la Baie d'Antongil de Madagascar et aux Seychelles.
Les actions préconisées dans le cadre de la réalisation du projet RECOS ne vont pas se limiter qu'à ces sites pilotes. Les personnes chargées de la mise en place du projet RECOS lanceront des appels d'offres pour la mise en route d'autres projets au profit des collectivités locales, des organisations de la société civile ou encore des instituts de recherche de la région.
Lors de cette réunion, il a été indiqué que près de 50% du financement du projet RECOS seront consacrés aux actions de terrain. Un des points forts mis en évidence lors des travaux de cette réunion tenue à Flic-en-Flac est la nécessité de profiter de l'opportunité du projet RECOS pour renforcer une posture indispensable au renforcement de la COI sur le long terme. Il s'agit de créer l'environnement propice pour mutualiser les forces et les expertises régionales. Une opportunité dont l'émergence est rendue possible avec le projet RECOS.
L'intervention de la Commission de l'océan Indien pour tant soit peu atténuer les effets du changement climatique sur les zones côtières de ses membres ne va pas se cantonner dans le cadre du projet RECOS. Il y a aussi son implication dans le combat contre la pollution par des produits à base de plastique, une situation qui met en danger tant l'environnement marin que terrestre. La COI veut apporter sa contribution dans ce combat avec pour finalité d'améliorer la connaissance des impacts de la pollution marine occasionnée par des produits en plastique baladeurs, de promouvoir le sens de l'éducation à l'environnement et la sensibilisation aux dangers de la pollution plastique et promouvoir le recours à un modèle d'économie circulaire régionale qui favorise le recyclage des produits usagés là où c'est possible.

La COI et la Norvège font cause commune

L'intérêt de la Commission de l'océan Indien pour le combat contre la pollution plastique a débouché sur l'organisation d'un séminaire portant sur la gestion de la zone côtière le 3 décembre au *Caudan Arts Centre*. Une activité organisée en collaboration avec l'ambassade royale de la Norvège.

C'est ce qui explique d'ailleurs l'escale à Port-Louis du grand voilier Statsraad Lehmkuhl de la *«One expedition»* qui sera à Maurice du 2 au 5 décembre. Une visite sur inscription de ce voilier est prévue à l'issue du séminaire. Il s'agit de la contribution de la Norvège par rapport à la nécessité de protéger les océans et le recours à un modèle de développement qui revendique du respect et de la retenue pour la nature et l'environnement et tout ce qu'ils renferment.
L'objectif général de ce séminaire est d'améliorer l'implication et la connaissance des acteurs de la zone côtière sur les questions climatiques, la pollution marine et les impacts sur l'environnement marin.

Plaidoyer du secrétaire général de la COI pour l'accélération du processus de développement durable

Avec la mise en place du projet de résilience côtière, le Pr Vêlayoudom Marimoutou, secrétaire général de la COI, y voit une excellente opportunité pour que la COI contribue à l'instauration d'un modèle de développement durable. Il prenait la parole le 23 novembre à Flic-en-Flac dans le cadre des travaux du premier comité de pilotage du projet de résilience côtière de la Commission de l'océan Indien connu comme le projet RECOS. «Je souhaite que ce projet participe à l'accélération d'une action collective résolument ancrée dans la marche mondiale pour le Développement durable», devait-il indiquer. Il a précisé que la promotion d'un mode de développement respectueux des équilibres a toujours fait partie des orientations fondamentales de la COI.
«Depuis plus de 35 ans, la COI développe son expertise à travers des programmes et initiatives sur les thématiques environnementales – c'est en quelque sorte l'ADN de notre organisation qui fête bientôt ses 40 ans. Les pays membres de la COI ont ainsi bénéficié d'un accompagnement et de partenariats pour conduire des activités communes en faveur d'un développement respectueux des équilibres écologiques. Je pense notamment aux programmes de gestion des zones côtières (ProGeCo) et ISLANDS soutenus par l'Union européenne ou encore au projet de Gestion durable des zones côtières de la COI (GDZC-OI) sur financement du FFEM, entre autres.»
Pour le secrétaire général de la COI, la mise en place du projet RECOS se situe dans le cadre d'une démarche de pérennisation. «Dans la continuité de ces actions, et avec la volonté de créer des ponts entre ces initiatives d'hier, d'aujourd'hui et de demain, le projet RECOS, financé par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, s'inscrit dans une démarche de pérennisation. RECOS vise, en effet, le renforcement des liens et synergies entre, d'une part, les pratiques empiriques, les sciences et les décideurs, et, d'autre part, entre nos îles de l'Indianocéanie et la région élargie du bassin occidental de l'océan Indien.» Le Pr Vêlayoudom Marimoutou rappelle que la COI depuis sa création a toujours été exacte au rendez-vous. «Chaque projet et chaque initiative de la COI ont apporté des éléments de solutions à des

problématiques bien précises : gestion durable des ressources marines, gestion des déchets, éducation environnementale, lutte contre la pollution, réduction et gestion des risques naturels, adaptation et atténuation des effets du dérèglement climatique.»

L'apport de la communauté scientifique pour trouver des solutions aux défis que pose le changement climatique est, de l'avis du Pr Vêlayoudom Marimoutou, indispensable. «Vous me permettrez ici d'insister sur l'importance de mobiliser la communauté scientifique à nos projets de coopération, plus particulièrement pour répondre aux défis du climat et de la biodiversité. Le dernier Symposium de l'Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien et bien entendu la COP27 ont rappelé combien il est nécessaire de créer des ponts entre la recherche et la politique publique, combien les actions de terrains doivent se nourrir de ce que nous apprenons du génie de la Nature, combien la résilience de nos populations dépend d'une approche holistique des enjeux», devait-il souligner.

Maurice : un projet de la COI pour lutter contre les conséquences du changement climatique



La COI vient de lancer le projet RECOS. Une structure commune pour les scientifiques de la zone qui tentent de trouver des solutions pour la préservation des écosystèmes côtiers

Le projet RECOS (Résilience des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan indien) a été adopté par les représentants des Comores, de Madagascar, des Seychelles, de La Réunion et bien sûr de l'île Maurice ou se tenait ce sommet, en fin de semaine dernière. L'objectif : mettre en commun, les connaissances et les fonds pour préserver les écosystèmes côtiers.

Il suffit de marcher sur une plage de La Réunion, de l'île Maurice, de Madagascar, des Seychelles ou des Comores pour constater que doucement, mais inexorablement les plages reculent et les filaos sont déracinés. Le flux et le reflux des vagues laissent les racines à l'air libre. Combien sont déjà tombés où ont été coupés pour éviter un drame.

Le 23 novembre 2022, les différents représentants des états membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) avaient rendez-vous à Flic-en-Flac pour définir les derniers contours du projet RECOS. Cette structure qui est financée essentiellement par l'Agence Française de Développement (AFD) et par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) dispose de 10 millions d'euros, nous apprend L'Express de Maurice.

Une maison commune pour les scientifiques de la zone

Ce ne sera sûrement pas suffisant, mais cette somme offre la possibilité de lancer les études indispensables pour :

- Renforcer la gestion des écosystèmes marins et côtiers aux échelles régionales et nationales, tout en partageant les retours d'expériences
- Améliorer la coopération scientifique régionale sur les écosystèmes côtiers et favoriser la mise en œuvre de projets pilotes de restauration d'écosystèmes côtiers et de soutien à des filières d'exploitation durable
- Mettre en œuvre des plans de communication et de sensibilisation

• Enfin, veiller à la coordination, au suivi et à l'évaluation des différents projets.

Une urgence absolue

La COI tente depuis 35 ans de mettre en commun ses modestes moyens pour lutter contre ce défi immense, mais incontournable.
Avec l'aide la France, de l'Union européenne, le secrétaire général de la Commission, Pr Vêlayoudom Marimoutou (ex-recteur de l'académie), espère que la mise en place du projet RECOS permettra de trouver les solutions indispensables pour préserver les écosystèmes : *"Chaque projet et chaque initiative de la COI ont apporté des éléments de solutions à des problématiques biens précises : gestion durable des ressources marines, gestion des déchets, éducation environnementale, lutte contre la pollution, réduction et gestion des risques naturels, adaptation et atténuation des effets du dérèglement climatique."*

Plus d'infos cliquez les liens ci-dessous :

- Restauration côtière : Des projets pilotes pour Morondava, Nosy Be et la baie d'Antongil (midi-madagasikara.mg)
- https://www.maurice-info.mu/2022-11-28-science-et-echanges-au-coeur-du-projet-de-rstauration-cotiere-recos.html
- Montée des eaux, les îles réclament un«traitement différencié » - Politika
- WebMauritius - Mauritian News Aggregator
- Science et échanges au cœur du projet de rstauration côtière RECOS - Maurice Info (maurice-info.mu)
- Premier Comité de pilotage du projet RECOS (ionnews.mu)

La Commission de l'océan Indien veut que la région garde son statut de zone de paix



Face aux nouveaux enjeux géopolitiques et les risques climatiques dans l'océan Indien, des acteurs de la région se sont rencontrés du 30 novembre au 1er décembre à Maurice. Ils ont discuté paix, stabilité, prévention des crises et médiation, le temps d'une conférence conjointe des Nations unies et de la Commission de l'océan Indien (COI).

En décembre 1971, les Nations unies adoptaient la résolution 2832 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Un demi-siècle plus tard, la reconfiguration géopolitique et les défis climatiques viennent bousculer cette vocation, observe le secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, Vêlayoudom Marimoutou. « *Effectivement, les choses changent. Nous accueillons les chocs exogènes qui sont faits avec les nouveaux équilibres internationaux, avec la guerre en Ukraine, mais surtout, on ne dit pas assez l'**impact du dérèglement climatique***. »
Le sud-ouest de l'océan Indien est le théâtre d'un nouveau projet militaire. À la présence historique de la base anglo-américaine de Diego Garcia s'ajoute désormais la construction de ce qui ressemble de plus en plus à une **base militaire indienne** à Agaléga, territoire mauricien.
Un programme pour défendre les intérêts de l'Inde, mais aussi pour surveiller les activités de son rival, la Chine, dans la région. La COI, regroupant cinq îles de la région, Madagascar, Maurice, La Réunion, les Comores et les Seychelles, estime du coup nécessaire de nouveaux efforts pour préserver le positionnement initial de l'océan Indien : « *J'en profite pour dire que cette zone de paix, on doit aller plus et amener les Nations unies à sanctuariser la zone. Historiquement, à part quelques escarmouches entre l'empire britannique et l'empire français, on n'a pas eu de grands conflits dans la zone.* »

Contentieux territoriaux

Trois États membres de la COI ont des contentieux territoriaux avec des puissances mondiales, Maurice avec le Royaume-Uni sur la question des Chagos, les Comores avec la France pour ce qui est de Mayotte et Madagascar avec la France également concernant **les îles Éparses**.
Des sujets délicats pour la COI, dont les pères fondateurs avaient souligné la nécessité de sauvegarder la souveraineté de ses États membres.

Cliquez les liens ci-dessous :

- https://news.sen360.sn/international/la-commission-de-locean-indien-veut-que-la-region-garde-son-statut-de-zone-de-paix/642245/
- https://flipboard.com/topic/fr-madagascar/la-commission-de-l-oc-an-indien-veut-que-la-r-gion-garde-son-statut-de-zone-de-p/a-HBcMzdSPRa2jwNl2nNgUDg%3Aa%3A910336336-0a26021171%2Frfi.fr

LA C.O.I. veut sanctuariser l'Océan Indien comme « zone de paix »



Bruno Mina

« L'Océan Indien doit demeurer une zone de paix » déclare la COI à l'issue d'une conférence conjointe avec les Nations-Unies tenue à Maurice en fin de semaine dernière

La Commission de l'Océan Indien regroupe Maurice, les Seychelles, Madagascar, les Comores et la France via la Réunion. Cette organisation veut

réaffirmer une résolution vieille de plus 50 ans : la résolution 2832 votée à l'ONU en décembre 1971, faisant de l'Océan Indien une zone de paix
Aux yeux du secrétaire général de la COI Velayoudom Marimoutou, il semble utile de rappeler ce principe dans le contexte actuel de frictions entre les grandes puissances, « il faut sanctuariser cette zone » dit-il. L'Océan Indien n'a pas connu de guerre depuis plus de deux siècles quand Anglais et Français se sont disputés leurs colonies.

Il reste quelques différents territoriaux, entre Maurice et la Grande Bretagne sur les Chagos, Madagascar et la France sur les îles éparses, les Comores et la France au sujet de Mayotte.

Mais ce qui préoccupe le plus en ce moment est la course aux bases militaires. Les Chinois renforcent leurs positions à Djibouti et au Sri Lanka, en concurrence avec l'Inde qui s'installe dans l'île mauricienne d'Agaléga.

John Olympio : « Notre mission s'inscrit dans cette dynamique de modernisation »



Forte de ses 40 ans d'existence, la Commission de l'océan Indien (COI) remet constamment à jour son mode de fonctionnement. La dernière preuve de son dynamisme est le renforcement de ses capacités institutionnelles pour aider ses membres à relever de nombreux défis. Son chef de mission nous en parle.

Le 23 novembre, a eu lieu la clôture du projet de renforcement des capacités institutionnelles (INCA) de la COI. Quels sont les principaux facteurs qui ont nécessité l'évaluation pour déterminer ce renforcement ?

R: Dans toutes les organisations intergouvernementales, il y a des moments où les États membres se penchent sur leurs mandats, missions et actions. À la COI, la dynamique s'est accélérée ces dernières années. La Déclaration de Moroni d'août 2019 sur l'avenir de la COI a élargi son mandat et l'Accord de Victoria, son texte fondateur de 1984, révisé en 2020, consacre son évolution institutionnelle et fonctionnelle. Voulue par les États membres, elle vise à saisir les opportunités disponibles, à répondre aux aspirations des populations, à s'intégrer dans l'architecture panafricaine de développement et de sécurité, et à conforter son positionnement international de porte-voix des intérêts des petits États insulaires en développement (PIED).
La COI gère un portefeuille diversifié d'une quinzaine de projets et programmes selon les objectifs de développement durable. Notre mission s'est inscrite dans cette dynamique de modernisation, d'une part, par les réformes de la planification et la gestion financière et comptable pour être aux normes internationales et passer les accréditations aux neuf piliers de l'UE et du Fonds vert, et d'autre part, par mettre progressivement en place une gestion axée sur ses résultats.

Après la mise en place du projet, quels seront les besoins en ressources humaines de la COI pour honorer ses engagements ?

Depuis le démarrage du projet INCA financé par l'Union européenne (UE) en 2019, des avancées notables ont été observées. Nous avons développé quelque 260 outils, cadres et procédures dans un large éventail d'attendus en gestion administrative et financière, axée sur les résultats et le renforcement institutionnel. La COI avait déjà une performance très honorable au regard de la modestie du secrétariat général d'une trentaine de personnes pour un grand portefeuille de projets et de financements. En 2020, pour des contributions statutaires de 1,2 million d'euros des États membres, la COI a dépensé plus de 9 millions d'euros. Pour chaque euro investi, les États bénéficient de 7,5 € ; c'est significatif ! Ceux-ci reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'un saut qualitatif et quantitatif indispensable pour permettre à la COI de traduire leurs ambitions en actions ; pour, d'une part, gérer efficacement les projets et financements actuels, et d'autre part, négocier de nouveaux financements pour des activités futures. La COI, qui célèbre ses 40 ans, est à la croisée des chemins ; forte des avancées obtenues à travers INCA, une fenêtre d'opportunité de 12 à 18 mois lui est ouverte pour son accréditation. Il lui revient donc de la saisir.

Quelles sont les réformes qu'elle ne peut pas ignorer ?

Ces réformes sont en cours. Mais la situation économique internationale et celle des États membres sont sous une pression tangible. L'accréditation est à portée de main et un investissement en ressources humaines et financières est indispensable pour renforcer les capacités de formation, d'études, de planification, de suivi-évaluation et d'audit, entre autres. La COI doit donc mettre en oeuvre des cadres de gouvernance et de gestion développés avec l'appui d'INCA, mais aussi renforcer son positionnement stratégique et sa valeur ajoutée auprès des États membres et des partenaires, tout en améliorant les politiques et stratégies régionales et nationales.
Dans la recherche d'efficacité et d'impact, le programme INCA et son successeur deviennent la base d'où les projets et programmes de la COI tireront leurs meilleures pratiques de mise en oeuvre, et construiront des systèmes de suivi axés sur les résultats de son Plan de développement stratégique. Une action solide et efficace de réforme est la pierre angulaire d'une mise en oeuvre efficace de ses projets, programmes et stratégies.
Suite de l'article

[ACTUALITÉ]

CHANGEMENT CLIMATIQUE

MAURICE VEUT ACCÉDER AUX FONDS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉBLOQUÉS APRÈS LA COP 28

VALIDÉ LORS DE LA COP 27, LE PRINCIPE DE FINANCEMENT POUR «PERTES ET DOMMAGES» EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PRENDRA LA FORME D'UN FONDS DÉDIÉ. MAURICE ET LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN ONT APPUYÉ CETTE PROPOSITION QUI SERA EXAMINÉE LORS DE LA COP 28 FIN 2023.

JOANNA SEENAYEN

UN *breakthrough agreement*, comme le nomme l'UN Climate Change, soutenant la réponse mondiale à la menace du changement climatique, a été trouvé au sujet de l'épineux et complexe sujet du financement pour «pertes et dommages». En effet, les adhérents de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont validé la création d'un fonds dédié. Ce fonds est destiné aux pays vulnérables aux désastres climatiques anthropiques. Ajoutée à la dernière minute à l'agenda de la COP 27, cette demande qu'a particulièrement appuyée le groupe G77-Chine, auquel Maurice s'est aligné en termes de positionnement, était déjà historique par le fait qu'elle ait été mise à l'agenda.

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Kavy Ramano, se prononcera bientôt sur les retombées pour Maurice des décisions prises pour Maurice. À la tribune de la COP 27 cependant, il a déjà rappelé que Maurice s'associe aux positions adoptées par le Groupe G77-Chine, le Groupe africain des négociateurs et l'Alliance des petits États insulaires en développement, lesquels ont été soutenus par les ONG présentes à Charm el-Cheikh. Il a fait une déclaration appuyée sur l'accès bloqué au financement promis et dû aux pays vulnérables au changement climatique comme Maurice. Pour rappel, Maurice était classé à la 51e place en matière de risque le plus élevé aux désastres climatiques dans l'édition 2021 du World Risk Report du Forum économique mondial.

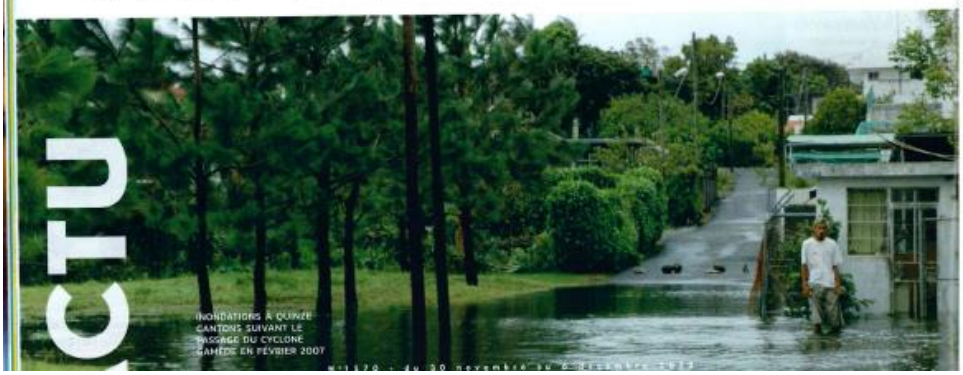


KAVY RAMANO (MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE)

INDICE DE VULNÉRABILITÉ

Ainsi, Kavy Ramano dit espérer un consensus sur le mécanisme de financement dédié à la question de pertes et préjudices et a demandé que ces pays devant accéder à ce financement soient évalués sur la base de leur indice de vulnérabilité aux effets dévastateurs du changement climatique. Kavy Ramano émet également le souhait que les spécificités des pays en développement soient prises en compte dans la formulation de critères d'accès aux instruments innovateurs de financement innovateurs tels que les *Climate Debt Swaps*, les obligations bleues et vertes.

Participant à ce débat, Sanju Deenapanray, professeur adjoint en matière de changement climatique et durabilité à l'université des Mascareignes et Managing Director d'Ecological Living In Action, souligne que depuis la Conférence des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Bali en 2007, les trois principaux éléments d'argumentation des petits États insulaires en développement tournent autour de l'accès au financement et transfert en technologies pour la montée en résilience des territoires. Il précise que la question de réparation pour «pertes et dommages» aux pays



INONDATIONS À QUINZE CANTONS SUIVANT LE PASSAGE DU CYCLONE GAMEDE EN FÉVRIER 2007

vulnérables au changement climatique a été fortement appuyée, en raison des catastrophes climatiques et météorologiques qui se produisent déjà. Ainsi, Maurice a repris à son compte l'argument défendu par les petits États insulaires du Pacifique, bien que le pays soit moins sujet jusqu'à présent aux phénomènes climatiques aigus.

Le physicien et chercheur mauricien juge qu'il est trop facile d'évoquer la question du manque de ressources financières pour ne pas agir. Il rappelle que d'après le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique (GIEC), le court terme pour répondre à l'urgence climatique est 2030, le moyen terme est fixé à 2050, et le long terme est fixé à la fin de la décennie, en 2100.

Deux secteurs nécessitent des actions d'adaptation immédiates, efficaces et résilientes. Il s'agit de l'eau et de l'agriculture, estime Sanju Deenapanray. Ce sont là des secteurs stratégiques essentiels à la souveraineté et la survie pour l'État insulaire que nous sommes. À noter que sur 50 dernières années, Maurice a accusé une réduction de 8 % de ses précipitations annuelles, et l'on devine son impact sur le secteur agricole.

CADRE DE GOUVERNANCE

Concernant la question de financement, il est important de rappeler que selon la dernière version (2021) des Contributions déterminées au niveau national (CDN), Maurice a besoin de mobiliser une enveloppe de $ 6,5 milliards pour améliorer l'aptitude de ces territoires à faire face au changement climatique. Ce montant fixé pour la période 2014-2015, suivant la signature de l'Accord de Paris, et jusqu'en 2030, l'horizon pour la réduction promise d'émissions de gaz à effet de serre, comprend $ 2 milliards pour les plans d'atténuation et



SANJU DEENAPANRAY (MANAGING DIRECTOR D'ECOLOGICAL LIVING IN ACTION)

$ 4,5 milliards pour les solutions d'adaptation. Le pays envisage de continuer à générer 2 % annuellement de son PIB en dépenses consacrées à la gestion des impacts et risques du changement climatique, grâce à l'apport combiné des secteurs public et privé du pays. Cela laisse un déficit de financement potentiel de 1,6 % du PIB par an en moyenne. Le déficit de financement pour l'adaptation (0,9 % du PIB) est plus élevé que pour l'atténuation (0,7 % du PIB).

Sanju Deenapanray se pose la question de savoir si le pays dispose d'un cadre de gouvernance climatique au-delà de 2030, et quelles mesures envisage-t-on pour déployer l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). «*Si on se base sur le système anglophone, il existe une hiérarchisation à suivre quand on effectue le planning. Il faut d'abord qu'on ait une vision d'ensemble. Ensuite, on peut parler d'une politique et établir une stratégie. Et c'est à partir de cette stratégie qu'on peut concevoir un plan d'action. La question des ressources financières et la façon de les mobiliser sont la dernière chose à laquelle on doit penser et parler. Faisons comme si les pays développés, généreux dans leur approche, décident de nous donner des milliards pour la montée en résilience à long terme de nos territoires, que va-t-on faire de cet argent qui nous manque tant si on n'a pas déjà de cadre de gouvernance pour l'utiliser de manière prompte et efficace ?*».



VÉLAYOUDOM MARIMOUTOU (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI)

Si la COP 27 a répondu à l'appel de la justice climatique, elle n'a cependant pas trouvé de consensus pour que les trajectoires de réduction d'émissions de gaz à effets de serre soient plus rapides et ambitieuses. Pour tenir l'engagement de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C d'ici à 2100, il faudrait que leurs émissions totales de GES soient réduites de 45 % d'ici à 2030, a rappelé le secrétaire général de l'ONU, António Gutteres. D'après le scénario de 1,5°C d'ici à 2100 du GIEC, il faudrait que ces 45 % de réduction de GES soient par rapport aux émissions de 2010, et arriver à la neutralité carbone en 2050.

Le secrétaire général de la COI, le professeur Vêlayoudom Marimoutou, était aussi présent à Charm el-Cheikh. Il a porté l'appel de la COI pour l'opérationnalisation du réseau de Santiago pour un mécanisme de financement des pertes et dommages avec un fonds dédié et «*la mise en œuvre accélérée des engagements de Glasgow, notamment pour le doublement du financement d'adaptation d'ici à 2025 comparativement aux niveaux de 2019*». Cette position défend la disponibilité des financements et surtout l'accès facilité pour les petits États insulaires en développement sur la base de l'indice de vulnérabilité aux dérèglements climatiques. Cela est non conditionné par le revenu par tête d'habitant. Et de conclure : «*Il s'agit, en effet, de ne pas pénaliser des îles comme les Seychelles ou Maurice qui, malgré le niveau de développement socioéconomique, restent des zones sensibles comme toutes les îles*».

Création d'un comité de transition

Enjeu crucial de la COP 27, le financement pour «pertes et dommages» en faveur des pays subissant déjà les effets catastrophiques et irréversibles du réchauffement climatique anthropique prendra la forme d'un fonds, dont le mandat comprend un volet consacré à la lutte contre les pertes et dommages. L'établissement de ce fonds s'insère dans le cadre de la décision des adhérents de l'Accord de Paris, présents à la COP 27, de mettre en place de nouvelles modalités de financement pour aider les pays en développement, particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, à faire face aux pertes et dommages. Cela notamment en fournissant et en aidant à mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires. Pour ce faire, un comité de transition sera créé sur la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de financement pour la réparation des pertes et des dommages et du fonds établi afin de formuler des recommandations fondées. Ces recommandations seront examinées et adoptées à la COP 28, qui se tiendra dans environ une année à Dubaï, et par la réunion des signataires de l'Accord de Paris à sa cinquième session (novembre-décembre 2023).

Post-COP27 – Océan Indien : Plaidoyer régional avant que nous ne soyons engloutis



Parmi les Etats de l'océan Indien, les îles Maldives sont les plus exposées à la montée du niveau de la mer due au changement climatique.

Les différends territoriaux et diplomatiques entre Maurice et les Maldives ou les Seychelles, qui sont tranchés par des instances internationales, sont regrettables dans la mesure où il y a du travail urgent à faire collectivement pour contenir les effets du changement climatique, comme l'ont rappelé les débats lors de la COP27. Les îles voisines du sud-ouest de l'océan Indien ont des défis communs et uniques à surmonter, ensemble, face à un monde qui se fragmente encore plus sur l'autel des intérêts géostratégiques.

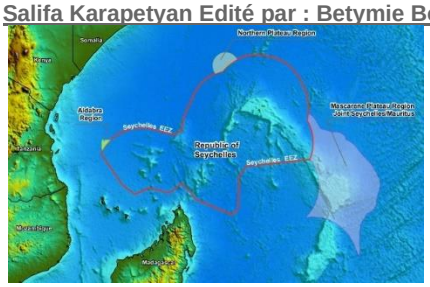
Ces défis auxquels sont confrontées nos sociétés en développement devraient nous unir. On a besoin de travailler de concert pour trouver des partenariats et des solutions durables afin de pouvoir prétendre à un avenir meilleur. L'idée de mettre en lumière la contribution **des petits États insulaires en développement (PEID)** à l'activité mondiale, et de célébrer leur culture, très riche, et leur grande diversité a du sens. Ici, dans l'océan Indien, ce rapprochement, comme jadis la grande fête des Jeux des îles, ne peut que nous toucher directement, en plein cœur.

Selon plusieurs experts internationaux travaillant sur la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles ou au changement climatique, sur la protection des zones marines et de l'environnement, sur la biodiversité, sur le développement durable et les énergies renouvelables, les habitants des PEID se révèlent souvent à la pointe des efforts pour résoudre les problèmes mondiaux pressants grâce à l'ingéniosité, l'innovation et l'utilisation de leurs savoirs traditionnels.

La Commission de l'océan Indien (COI), consciente de la nécessité d'instaurer des partenariats au service du développement durable de l'Indianocéanie, a abattu un travail remarquable à bien des niveaux, même si en termes de commerce interîles un gros progrès reste à faire, malgré des décennies de diplomatie active. Mais la COI peut mieux faire ; elle doit se faire davantage entendre et mieux diffuser le travail des experts pour atteindre le grand public.

Opération Yellowfin : les Seychelles et Maurice interceptent un navire suspect sur le plateau des Mascareignes

Salifa Karapetyan Edité par : Betymie Bonnelame



L'interception s'est produite lors de la première opération bilatérale du centre dans la zone de gestion conjointe. (Agence de presse des Seychelles)

Une enquête a été ouverte sur un navire d'intérêt après son interception dans la zone de **gestion conjointe de la région** du **plateau des Mascareignes** , cogérée par les Seychelles et Maurice.

Selon le directeur du Centre régional des opérations de coordination (RCOC), Sam Gonthier, l'interception s'est produite lors de la première opération bilatérale du centre dans la zone entreprise par les militaires des deux pays.

Surnommée l'opération Yellowfin, la mission a vu le déploiement de ressources des Seychelles et des garde-côtes et de l'armée de l'air mauriciens. L'opération, qui s'est déroulée du 14 au 21 novembre, a conduit un navire de pêche taïwanais à se rendre à Maurice pour une enquête plus approfondie par les autorités compétentes.

L'opération a été lancée et coordonnée par RCOC, un centre basé aux Seychelles. Il bénéficie du renseignement et des informations en temps réel du Centre régional de fusion d'informations maritimes (RMIFC) à Madagascar permettant aux moyens de surface et aériens de mener leurs missions avec détermination et précision, selon le centre.
Lors d'une conférence de presse vendredi, Gonthier a déclaré: "Les autorités mauriciennes mènent actuellement des enquêtes pour déterminer l'infraction commise par le navire en vue de s'assurer que la finition légale nécessaire est atteinte."

Le but de l'opération Yellowfin était d'établir une présence dans la **zone de gestion conjointe** ainsi que d'identifier les activités menées par les navires dans la zone. Il promeut la sécurité maritime régionale et l'interopérabilité entre les parties signataires des accords régionaux de 2018 facilités par la Commission de l'océan Indien dans le cadre du programme de sécurité maritime (MASE) financé par l'UE.

L'officier responsable du programme MASE, Rahj Mohabeer, a souligné que "lors de la surveillance que nous menons dans la zone depuis un an et demi, nous avons constaté qu'il y a des dizaines, voire des centaines de navires qui viennent à la zone."
Il a dit qu'ils ne comprenaient pas ce que les navires faisaient là-bas.

Suite de l'article

TODAY in Seychelles

Joint military operation

Seychelles and Mauritius conduct successful first operation in Joint Management Area

by E. Pointe

The Regional Coordination Operations Centre (RCOC) carried out its first bilateral operation within the Joint Management Area (JMA) with air and surface assets from the Seychelles and the Mauritian Coastguard and Air Force.

Operation YELLOWFIN took place between November 14th and November 21st, 2022, under the command of the new director of the RCOC, Captain Sam Gontier.

The operation identified a Taiwanese fishing vessel as a vessel of interest, and it was intercepted and boarded by patrol ships, CSG Baraccuda from Mauritius' Coast Guard and PS Etoile from Seychelles' Coast Guard, after consultation with the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). Mauritian authorities then directed the vessel to Mauritius for further investigation.



• Capt. Sam Gontier, the new director of the RCOC based in Seychelles

In a press interview yesterday Capt. Gontier gave a rundown of the operation.

The Taiwanese vessel was spotted flagless on November 16th but upon making contact, the vessel hoisted the quadri-colour flag of Mauritius. After verification the

Continued on page 2

Continued from page 1

vessel was found to be of Taiwanese flag, not a Mauritian flagged vessel.

It was boarded several times by PS Etoile and CSG Barracuda, and after changing its flag from the Mauritian flag to the Taiwanese flag, the vessel was ordered to head towards Port Louis, Mauritius for further verifications on November 19th.

The master of the vessel ignored the order and instead adopted an easterly course with speed 13 knots, forcing the CSG Barracuda to first fire warning flares followed by live rounds after receiving legal counsel from the UNODC.

The vessel of interest reached Port Louis on November 22nd, and is currently being investigated.

The YELLOWFIN operation also led to the boarding of two other vessels in the Join Management Area, at the Saya de Malha, managed by Seychelles and Mauritius, and their documents were found to be in order.

The area, particular Saya de Malha, is considered as an important location to protect as it is rich with biodiversity; it holds the world's largest seagrass meadow and is a breeding ground for pygmy blue whales and other wildlife.

However, the Joint Management Area attracts a lot of vessels undertaking illegal activities as it is not routinely monitored.

The YELLOWFIN operation, funded by the European Union's MASE programme, is hoping to act as deterrent to any illegal activities happening in the area, whether it be pollution, illegal fishing or human and drug trafficking.

Neither country—Seychelles and Mauritius—is bearing the cost of this operation.

Internal Affairs Minister, Errol Fonseka said: "Operation YELLOWFISH is an encouraging start; it was well coordinated [...] It is encouraging to see that yes we can control our maritime area. The effects of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing in terms of the revenue that we lose is really something that requires all efforts for us to rid this scourge from our waters."

"Too often we have looked at the other issues of narcotics in our waters and disregarded this very important part of controlling illegal fishing in our waters."

On his part, Minister Jean-François Ferrari said that it is important to celebrate the success of this first joint operation in the JMA.

"This is the key to our success because we have always said that if we do not have cooperation and exchange of information we cannot effectively manage the JMA," Minister Ferrari underscored.

Capt Gontier said that shortly Seychelles will conduct its first joint operation with the Kenyan authorities and EUNAVFOR in an operation which will concentrate on the stretch of water from Seychelles to Mombasa.

Seychelles economic recovery remains very strong in 2022

The Executive Board of the International Monetary Fund (IMF) completed the third review of Seychelles' economic performance on Thursday, under the 32-month Extended Fund Facility (EFF) arrangement that was approved in July 2021.

The completion of the review allows the authorities to draw the equivalent of SDR 6.5 million (about US$8.6 million), bringing total disbursements under the current EFF to SDR 61 million (about US$80.6 million).

According to the IMF, the strong recovery of our economy has continued in 2022, led by a rebounding tourism sector.

However, it notes that growth is uneven across other sectors of the economy; "The government has made significant progress in restoring macroeconomic balances and performance under the EFF program is strong. Maintaining the buildup of buffers against shocks, while protecting the most vulnerable people remains critical in the current global environment."

In a press statement, IMF states "Seychelles' economic recovery has remained very strong in 2022, fueled by a faster-than-expected rebound of the tourism sector.



- IMF Headquarters

At end the of September 2022, tourist arrivals were 125 percent higher than the same period in 2021, with stronger than expected demand from Europe and the Middle East.

The recovery is mostly concentrated in tourism-related industries. Real GDP growth is expected to reach 10.6 percent in 2022, before moderating to 5.4 percent in 2023. Inflation has been relatively low (3.0 percent year-on-year end of September 2022), reflecting the effects of currency appreciation in 2021 and earlier this year as well as the base effect of higher inflation in 2021.

A decline of 3.0 percent average inflation is expected for 2022, before rising to 4.5 percent in 2023, reflecting higher import prices and a fading of the cushion provided by the lagged effect of the rupee appreciation."

Seychelles' recovery is said to have been accompanied by a significant fiscal consolidation and social support for the most vulnerable. The primary fiscal deficit in 2022 is expected to narrow to 1.1 percent of GDP, reflecting an extraordinary consolidation of 13.6 percentage points over the last two years.

Risks to debt sustainability have been significantly reduced with the public debt-to-GDP ratio expected to decline to about 68 percent at end-2022, a 21-percentage-point reduction in two years.

In 2023 and over the medium term, the primary balance will shift to a surplus, as revenue measures will more than compensate for the planned increase in capital expenditure.

The government has provided social support for the population, including through a program of targeted, temporary cash transfers to protect the most vulnerable from rising food and fuel prices, which is expected to run through early 2023.

Programme performance remains strong. All end-of-June 2022 quantitative performance criteria (QPCs) and indicative targets (ITs) as well as all end-September 2022 ITs were met. Good progress was made toward structural benchmarks, although some were implemented with a delay due to capacity constraints.

"The economic outlook, while positive, remains subject to risks", the report says, "including a worsening of economic prospects in many of Seychelles' key tourist markets (Russia, the European Union, and the United Kingdom), high food and fuel prices and their effect on the most vulnerable, a resurgence of COVID-19, higher-than-expected inflation, and higher non-performing loans from legacy forborne loans. Climate-related shocks remain as medium- and long-term risks".

"The authorities' near-term priorities are to support the post-pandemic recovery and maintain debt sustainability as well as address the impacts of rising food and fuel prices on the most vulnerable. Over the medium-term, the authorities' measures aim to increase revenues and bolster capital expenditure, with a focus on climate-change mitigation and adaptation.

In addition, the structural reform agenda prioritizes revenue administration, public financial management, and governance, including digitalization, and state-owned enterprise reform."

Lire aussi :

La reprise économique des Seychelles est restée très forte en 2022, selon le F

Renganaden Padayachy : « L'inflation commencera à diminuer à partir de l'année prochaine selon les indicateurs »



« L'inflation commencera à diminuer à partir de l'année prochaine selon les indicateurs », a souligné le ministre des Finances, de la planification économique et du développement, Renganaden Padayachy, lors d'une conférence de presse, le 2 décembre, sur la compensation salariale à Port-Louis. Il a fait ressortir que pour 2023 la prévision de l'inflation avancée en ce moment est un taux de 5 à 6 % qui, selon lui, est toujours très élevé bien qu'il soit moins par rapport au chiffre de cette année qui est de 10 %. Le taux raisonnable pour un pays comme Maurice doit être entre 3 et 4 %, a précisé le ministre des Finances. Ce dernier a, dans la foulée, annoncé que son ministère suit cette situation de près et proposera des mesures si besoin est comme le gouvernement l'a déjà fait dans le dernier Budget avec des subventions sur les produits de première nécessité tels que le gaz ménager.

Le ministre des Finances a avancé que des pays très développés font également face à ce problème d'inflation. « Nous avons de l'expérience pour contenir cette situation à Maurice en prenant des mesures nécessaires pour retrouver une situation normale », a ajouté Renganaden Padayachy.

L'avenir de l'île au cœur de la conférence territoriale de l'action publique



Ce vendredi 2 décembre 2022 s'est tenue la 5ème conférence territoriale de l'action publique à l'hôtel de Région de La Réunion. À cette occasion, des représentants de collectivités, d'EPCI étaient présents. Chacun a ainsi pu apporter des propositions et des suggestions pour construire La Réunion de demain. (Photos : Julien Kondoki – Région Réunion)

Après quatre heures d'échanges entre la présidente de Région, également présidente de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique) Huguette Bello, le préfet, le président du Département et les présidents des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), le bilan est plutôt positif. Comme l'explique Huguette Bello, "on a eu une conférence extraordinaire. Il y a eu une très riche contribution qui a été apportée. "

Les principaux faits à l'ordre du jour : le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.
La Présidente de Région nous fait un compte rendu de ce qui a été dit lors de cette concertation

Sur la question sur la gestion des déchets, la présidente de Région tient à affirmer que ce qui importe c'est aussi la prévention. « Plusieurs avis ont été faits et pris en compte. »

Relance du Plan Comores Emergent : 1,4 milliards d'euros s'ajoute aux 3,952 milliards annoncés à Paris

05/12/2022  Andjouza Abouheir



Lors de cette première réunion de haut niveau du suivie de la CPAD, le Plan Comores Émergent a obtenu des ressources additionnelles d'un montant de 1,4 milliards Euros qui viennent s'ajouter aux 3,952 milliards d'euros déjà annoncés à Paris en décembre 2019.

La première réunion de haut niveau de suivi de la Conférence des partenaires au développement des Comores (CPAD) s'est tenue le 3 décembre 2022 à Moroni, au Palais du peuple. Elle a regroupé les membres du gouvernement et les hauts cadres de l'administration publique, des représentants des élus, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les représentants du secteur privé. Cette réunion fait suite à la Conférence des Partenaires au Développement des Comores qui a eu lieu à Paris en décembre 2019 et le PCE ainsi que ses projets prioritaires avait enregistré, lors de la CPAD, des annonces de contributions d'un montant de 3,952 milliards d'euros, de la part des partenaires bi et multilatéraux ainsi que des acteurs du secteur privé. A l'issue de ces assises, les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les investisseurs privés ont réitéré leurs promesses de soutien multiforme au Plan Comores Émergent et se sont engagés à accompagner le Plan de relance avec des ressources additionnelles d'un montant de 1,4 milliards Euros qui viennent s'ajouter aux 3,952 milliards d'euros déjà annoncés à la CPAD.

Suite de l'article

Protection de l'environnement : L'UNICEF lance le village écologique



La maquette de l'éco-village a été présentée au Salon national de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

Un projet pilote d'éco-village sera mis en place dans le district de Bekily par l'UNICEF. Les villages bénéficiaires seront dotés d'eau potable, de la nouvelle technologie et d'une méthode d'irrigation performante et durable.

Une solution pour un environnement sain. A partir de cette année, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a prévu de mettre en place des villages écologiques. Quatre villages, du district de Bekily dans la région Androy, ont été choisis comme étant les sites pilotes de ce projet dont Besakoa ,Ankaranabo Nord, Ambatosola et Vohimanga. Ce nouveau concept développé par l'UNICEF, avec l'appui financier de ses partenaires, comporte un paquet de service complet en Eau, Hygiène et Assainissement (EAH). L'adduction d'eau potable ne sera pas exclusivement dédiée aux ménages mais les animaux en bénéficient également. Outre la sécheresse qui frappe de plein fouet le Sud, l'insalubrité de leur eau est souvent à l'origine du décès des animaux dans cette partie du pays.

Technologie

La communauté villageoise sera également sensibilisée à l'utilisation de l'énergie renouvelable par le biais de l'installation de lampes solaires comme éclairage public. Les établissements scolaires et les centres de santé de base seront aussi dotés d'éclairage. Dans la foulée, des tablettes seront distribuées aux élèves ainsi qu'aux enseignants. L'agriculture ne sera pas en reste puisque ce projet prévoit, également, la mise en place d'une irrigation goutte à goutte. Le nombre des bénéficiaires est estimé à 100 ménages par village. L'UNICEF a, notamment, prévu d'étendre ce projet dans d'autres districts mais sa réalisation dépendra de l'appui financier de ses partenaires.